

VeloBuc



Association piétons & vélos à Buc, 6 place Corot , 78530 BUC
Contact : velobuc@free.fr Site : <http://velobuc.free.fr>

Adhésion : 5 € / foyer

Buc, le 14 février 2006

Madame, Monsieur,

C'est en votre qualité d'habitant du quartier de la rue Louis Blériot que nous nous permettons de vous adresser ces quelques réflexions concernant l'aménagement de votre rue avec une piste cyclable dans le sens de la montée (à droite, direction Buc - Versailles). **Votre avis a beaucoup d'importance pour nous.**

Tout d'abord, quelques précisions sur VeloBuc. Notre association, fondée en février 2005, souhaite amener une évolution des comportements dans les déplacements à Buc. Ceci nous a conduit à réfléchir sur l'utilisation de l'espace public.

Les propositions de notre association pour les "circulations douces" se font selon deux axes :

1^{er} axe : encourager les déplacements à pied et à vélo et les "accompagnements d'enfants" à l'intérieur de Buc, ainsi que les liaisons avec les communes voisines sous forme de réseau en circulation douce.

2^{ème} axe : une réflexion en profondeur sur le "centre vital" de notre commune qui est à protéger contre les dangers de la circulation automobile, trop souvent privilégiée.

Dans ces deux axes, beaucoup de Bucois peuvent se reconnaître, car les déplacements et l'habitat forment ensemble la base de la vie quotidienne. Avoir une qualité de vie, c'est aussi vivre dans des conditions de respect des autres, et de convivialité, précisément mises en avant par les circulations douces.

Par conséquent, favoriser les circulations douces n'est pas un projet parmi d'autres, c'est un projet fort, un projet fédérateur à notre avis, que la commune de Buc peut mener à bien.

Pour faire aboutir ce projet, il faut commencer par repenser la distribution de l'espace public en **faveur de tous les usagers**, et faire certains aménagements. En particulier le projet d'aménagement de la rue Louis Blériot à Buc (avec une piste cyclable dans le sens de la montée) tel qu'il est proposé par le Conseil Général et la Mairie de Buc, répond, à notre avis, à ce nouvel esprit de partage et de cadre de vie. C'est un projet novateur et courageux.

Un des soucis évoqués est néanmoins la perte de places de stationnement ; il semble que sur les 126 places, près de la moitié serait supprimée (un comptage a été effectué par le Directeur Général des Services et le Directeur des Services

Techniques de la Mairie). C'est un aspect qu'on ne peut pas négliger. Pourtant, nous souhaitons apporter quelques éléments à prendre en considération.

Sans nous attarder sur le problème des "privilèges acquis" (« *j'ai une place de parking sur la rue devant ma maison, je ne veux pas la perdre* »), nous souhaitons **centrer la réflexion sur le partage de l'espace public** - espace déjà si rare à Buc, notamment sur la rue Louis Blériot.

1 - La rue Louis Blériot est un axe majeur de liaison entre Buc et Versailles. Aménager une piste cyclable est une question de sécurité ; sauvegarder 126 places de stationnement est une question de confort. N'est-ce pas le rôle de la municipalité de concilier sécurité et confort ?

2 - La piste cyclable est une "chaussée" (bande de roulement) ouverte à tous. Lorsque des places de stationnement sont occupées par quelques particuliers ou entreprises n'est-ce pas une utilisation privée ou commerciale de l'espace public, sans contrepartie ?

3 - Etant donné la rareté de l'espace public, nous avons intérêt à ce qu'il soit aménagé à bon escient, dans un monde qui évolue vers de nouvelles utilisations. Des réflexions sur le pédibus (ramassage scolaire à pied) le long de la rue Louis Blériot sont en cours, mais le pédibus ne peut se faire que s'il y a des cheminements sécurisés, une bonne visibilité, et la disparition des stationnements débordant sur les trottoirs.

4 - Attirer les piétons et les cyclistes sur des voies sécurisées (piste cyclable et trottoir) contribuera à améliorer durablement le cadre de vie des riverains de cet axe - aussi en termes d'esthétique. Buc offrira alors une réelle possibilité de se déplacer autrement, à pied et à vélo, dans de bonnes conditions.

5 - Il est indispensable d'assurer aux riverains ne disposant pas d'espace de stationnement sur leur propriété la possibilité de stationner près de chez eux. Mais combien de riverains sont réellement concernés ? N'y a-t-il pas aussi des utilisations non justifiées de l'espace public ? Une analyse fine des besoins se révélerait utile, et notre association est disposée à participer activement à cette étude.

6 - L'aménagement de votre rue Louis Blériot s'inscrit dans un cadre plus global. Il peut sembler en effet peu cohérent d'obliger les cyclistes à traverser des endroits dangereux pour atteindre la rue Louis Blériot réaménagée. C'est pourquoi VeloBuc propose aussi de mettre les rues adjacentes en zone 30, et de créer un contresens cyclable rue des Lavandières. Ceci permettrait d'avoir une continuité des circulations douces au cœur de Buc.

Nous vous remercions de votre attention, et du temps que vous avez consacré à lire ce long courrier. Ce serait un grand plaisir pour nous de pouvoir vous rencontrer pour un échange de vive voix. Certaines considérations risquent de nous échapper, et nous souhaitons nous forger une opinion aussi équitable que possible sur ce projet, en tenant compte de vos idées et souhaits : comment aménager votre quartier ? Quel visage donner à la rue Louis Blériot ?

Avec mes salutations sincères

Britta Boutry
Présidente de VeloBuc